

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Le 11 avril deux mille vingt-deux à vingt heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Romazy, légalement convoquée, s'est réunie à la mairie de Romazy, lieu des séances publiques, sous la présidence de M. Patrick BESNARD

Nombre de membres en exercice : 9

Etaient présents : 9

Présents : BESNARD Patrick, TISON Nadine, STICKER Stéphanie, ROCHER Frédéric, BATAIS Loïc, ASLINE Sylvie, LEBON Thérèse, PIRON Jeannine, NOURRY Catherine

Absents excusés :

Absent :

Procuration :

Secrétaire de séance : TISON Nadine

Date convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage : 1^{er} avril 2022

2-2022– VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

La Commission Administrative sous la présidence de Monsieur Patrick BESNARD Président, délibérant sur le compte de gestion 2021 établi par Monsieur RETO Trésorier de la collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la légalité des comptes.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, déclare que le compte de gestion dressé par Monsieur RETO visé et certifié conforme à l'ordonnateur n'appelle aucune observation ou réserve de sa part.

La Commission Administrative vote à l'unanimité, le compte de gestion ainsi présenté.

3-2022– VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur Patrick BESNARD, président sort de la salle afin de procéder au délibéré et au vote

La Commission Administrative, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Patrick BESNARD, Président, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume de la façon suivante :

COMPTES ADMINISTRATIF 2021 BUDGET CCAS				
	Dépenses	Recettes	Différence	Solde
Réalisations				6 876.10 €
Fonctionnement	3 692.33 €	10 973.08 €	7 280.75 €	
Investissement	3 632.42 €	3 227.77 €	- 404.65 €	
Report				11 628.95 €
Fonctionnement	- €	14 856.72 €	14 856.72 €	
Investissement	3 227.77 €	- €	- 3 227.77 €	
Total cumulé	10 552.52 €	29 057.57 €	18 505.05 €	18 505.05 €

La commission administrative, après en avoir délibéré :

- Constate aussi bien pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Considérant la légalité des comptes,
- Vote à l'unanimité, le compte administratif 2021

4-2022- AFFECTATION DU RESULTAT 2021 AU BUDGET 2022

Monsieur Le Président présente les résultats de l'exercice 2021 :

BUDGET CCAS AFFECTATION RESULTAT 2021				
Fonctionnement	2021	Dépenses	3 692.33 €	
		Recettes	10 972.08 €	
		Excédent	7 280.75 €	
		Report 2020	14 856.72 €	
		TOTAL	22 137.47 €	Report au compte 002 excédent de fonctionnement : 15 005.05 Affectation en Réserves au 1068 en investissement de 7 132.42
Investissement	2021	Dépenses	3 632.42 €	
		Recettes	3 227.77 €	
		Déficit	- 404.65 €	
		Report 2020	- 3 227.77 €	
		TOTAL	- 3 632.42 €	Report au compte 001 déficit d'investissement : 3 632.42

Monsieur Le Président propose l'affectation suivante :

- L'excédent de fonctionnement de 2021, d'un montant 22 137.47€ sera reporté comme suit :
 - 7 132.42€ au compte **1068 excédent de fonctionnement capitalisé** Investissement Recette, pour combler le déficit d'investissement.
 - 15 005.05€ report au R002 – Report en recette de fonctionnement
- Le déficit d'investissement de 2021 d'un montant de 3 632.42€ sera reporté au **compte D 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** Investissement-Dépenses.

Après délibération la Commission Administrative approuve à l'unanimité l'affectation du résultat présentée.

5-2022- VOTE DU BUDGET 2022

Monsieur le Président présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en section d'investissement pour le budget 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2022	ARTICLE	INTITULE	BP 2022
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	15 005.05 €
011	Charges à caractère général	10 602.40 €	70	Produits des services	
023	Virement à l'investissement	14 500.00 €	74	Dotations	
65	Charges de gestion courante	3 000.00 €			
66	Charges financières	331.13 €	75	Autres produits	13 428.48 €
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
TOTAL		28 433.53 €	TOTAL		28 433.53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2022	ARTICLE	INTITULE	BP 2022
001	Déficit reporté	3 632.42 €	001	Excédent reporté	
1641	Remboursement du capital d'emprunt	4 200.00 €	21	Virement de la section de fonctionnement	14 500.00 €
23	Investissement en cours	14 500.00 €	10	Dotations	7 132.42 €
			16	Emprunts - Cautions	700.00 €
TOTAL		22 332.42 €	TOTAL		22 332.42 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité votent à l'unanimité le budget 2022.

6-2022- DON ANONYME

Monsieur Le Président informe les membres du comité qu'un don de 3 000€ au bénéfice du CCAS de Romazy a été effectué auprès de la Trésorerie.

Le donateur souhaitant rester anonyme, il est donc précisé aux membres du comité que ce don servira pour le fonctionnement général du CCAS.

Les membres du comité acceptent ce don et assurent qu'il servira au fonctionnement général du CCAS.

7-2022- SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDARITE PAYSANS

Monsieur Le Président présente aux membres du comité la demande de subvention reçue de l'association « Solidarité Paysans ».

Monsieur Le Président rappelle que le but de cette association est l'aide aux agriculteurs, aux commerçants, aux artisans qui sont en difficultés.

Ces aides sont à la fois juridiques et administratives, en aucun cas financières.

Après en avoir délibéré, le comité à l'unanimité accorde à l'association « Solidarité Paysans » une subvention de 100.00 €

DIVERS

1. **Repas annuel** : Le repas annuel du CCAS est à programmer pour les mois d'octobre ou novembre. Dans un premier temps, il est convenu de prendre contact avec le traiteur pour connaître ses disponibilités. Ces dernières permettront de fixer la date exacte. Madame Nadine TISON se charge de contacter Monsieur MARTIN, traiteur à TREMBLAY.
2. **Ecole** : Le CCAS pourrait intervenir dans le financement d'une sortie scolaire.
3. **Espace multigénérationnel** : Le CCAS pourrait prendre en charge une partie des équipements, par exemple l'acquisition d'une balançoire pour les plus jeunes.
4. **UKRAINE** : un point sur les dons récoltés est présenté. La mairie ainsi que 4 membres du CCAS ont participé à cette opération. Les dons ont ensuite été acheminés par l'intermédiaire de Couesnon Marches de Bretagne à BETTON, centre de collecte du secteur.

La séance est levée à 21H00

BESNARD Patrick	TISON Nadine	STICKER Stéphanie
ROCHER Frédéric	BATTAIS Loïc	LEBON Thérèse
PIRON Jeannine	ASLINE Sylvie	NOURRY Catherine